

DEUX CONTROVERSISTES À UZÈS :  
LE MINISTRE JEAN DE CROÏ  
ET LE R.P. BERNARD MEYNIER, S.J.

par Jean DUBU

De nos deux protagonistes, le premier nommé Jean de Croï (ou de Croÿ) est le fils de François Julien de Croï : le père, ancien chartreux, s'était converti, avait épousé la fille d'un pasteur et l'était devenu à son tour : il s'était révélé ardent défenseur de la foi avec un élan de néophyte, polémique à la mode du temps (troisième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle). Il avait produit un ouvrage volumineux, au titre éloquent :

*Les Trois Conformités, à sçavoir : l'Harmonie et Convenance de l'Eglise Romaine avec le Paganisme, le Judaïsme et hérésies anciennes,*

publié en 1605 (s.l.), repris à Genève en 1606. Une traduction anglaise en avait paru à Londres en 1620<sup>1</sup>. Dès 1596 il avait également publié un in-8° de 296 p. intitulé :

*Réplique à la réponse diffamatoire de Maître Adam Heurtelon, prétendu évêque de Mende.*

1. Un exemplaire de cette édition se trouve à la Bibliothèque du Collège des Irlandais à Paris (Cote B 869), à nous obligeamment signalé par M. Maurice Caillet, Inspecteur général des Bibliothèques, auquel nous exprimons ici notre vive gratitude. Ajoutons que, si l'original français des *Trois Conformités*...est dédié à M. Gigord, Pasteur et Professeur à Montpellier, la traduction anglaise comporte en plus une épître dédicatoire à Lady Harington, à qui, lors de son accession au trône d'Angleterre (1603), Jacques I<sup>er</sup> Stuart a confié, conjointement à Lord Harington, son époux, l'éducation de la princesse Elizabeth, future « reine d'un hiver », et mère de son homonyme avec laquelle Descartes entretint la correspondance que l'on sait.

L'auteur s'efforce d'y démontrer la qualité nobiliaire de sa particule patronymique et donc son appartenance – de la main gauche ? – à l'illustre famille de Croÿ. Dictionnaires et biographies, quelle que soit leur orientation, rapportent ses assertions sur ce point et les affirmations ultérieures de ses descendants sans se commettre par trop, semble-t-il, en la matière. Après un long pastorat dans diverses églises de Languedoc, François de Croÿ fut nommé à Uzès en 1603, où il mourut le 13 janvier 1606<sup>2</sup>. Jean de Croÿ, son fils, né vers 1586, étudia à Genève<sup>3</sup>, devint ministre à son tour, et fut nommé pasteur à Béziers quelque douze années après son père. Il occupa cette paroisse de 1615 à 1621 ; mais, dès 1620, du temps du soulèvement de Rohan, il avait été prié de se joindre aux armées de la rébellion. La qualité de gentilhomme revendiquée par son père dans la *Réplique...à Heurtelon*, de même que les initiales G [entilhomme] ART[hesien] qui suivent le nom de celui-ci sur la page de titre de la traduction anglaise de ses *Trois Conformités...* ne paraissent pas avoir inspiré au fils un goût marqué pour le métier des armes et les hasards de la guerre. S'il est vrai qu'il n'y a pas de fumée sans feu, un incident tragique devait s'ensuivre, aux dires du P. Meynier : nous nous y arrêtons en son temps. Ceci détermina sans doute son transfert à une chaire de l'académie de Nîmes, qu'il occupa de 1621 à 1623. A cette date, il se rapproche de Béziers, à Boujan, où il demeurera jusqu'à son transfert à Uzès en 1652. Durant cette trentaine d'années, il avait acquis une réputation de « savant philologue (...), il entendait, dit-on, admirablement les langues, la critique, l'érudition judaïque et les antiquités ecclésiastiques, et c'était un théologien célèbre »<sup>4</sup>.

Cette réputation était parvenue jusqu'à Uzès, où l'amenaient régulièrement les synodes. Douze ans plus tard, c'est bien à ce ministre que s'en prend le Père Meynier ; à cette différence que de Croÿ est devenu pasteur à Uzès dans l'entretemps. Devons-nous établir une relation de cause à effet entre cette union avec Catherine de Pujolas, fille du secrétaire d'Uzès (laquelle aurait bien pu être d'origine catholique...), et le transfert de l'époux dans la ville où réside la famille de la jeune femme ?<sup>5</sup>

2. P. Gardes, *Essai sur l'Histoire de l'Eglise d'Uzès*, p. 107.

3. Sa présence y est attestée en 1602.

4. Bayle, cité par Michaud, *Biographie universelle*, qui place les de Croÿ père et fils sous la même rubrique. A. McKenna nous signale également – et nous l'en remercions – la lettre de P. Bayle à son frère Jacob (éd. E. Labrousse et al., Oxford 1996), lettre 105, n. 14.

5. P. Falgarairolle, *Revue héraldique* 1904.

A l'époque, Jean de Croï a déjà publié plusieurs livres impressionnants d'érudition : *Specimen conjecturarum & observationum in quaedam Origenis, Irenaei et Tertulliani loca* (s.l., 1632) et, douze ans plus tard : *Observationes sacrae & historicae in Novum Testamentum* (Genève 1644).

Ce dernier ouvrage surprit par une attaque contre Heinsius, alors que deux ans auparavant de Croï avait littéralement volé à son secours lorsque Guez de Balzac, ancien étudiant de Heinsius à Leyde, avait pris son maître à partie à propos de l'emploi du merveilleux chrétien dans la tragédie *Herodes infanticida*<sup>6</sup>. Pourquoi Jean de Croï donnait-il l'impression fâcheuse de sortir du domaine théologique pour prendre dans celui de la critique littéraire la défense d'un homme éminent qui, de plus, avait déjà répondu à son détracteur ?<sup>7</sup> Plutôt que d'un reniement d'assez mauvais goût – si fondées qu'en fussent les raisons – lors de la seconde démarche (la critique des positions de Heinsius), ne pouvait-on voir dans la première une manière de se mettre en avant, de chercher la vedette à tout prix ?

C'est bien ce qu'en 1645, lorsque parut la seconde mouture des *Observationes sacrae* de l'année précédente, sous le titre plus ambitieux : *Sacrarum & historicarum in Novum Foedus observationum Pars prior*, c'est ce que comprit le P. Denis Petau, savant thomiste. En son temps, il avait émis des réserves sur le *Specimen conjecturarum*.. ; maltraité dans la *Sacrarum...pars prior*, il refusa de répondre « parce que, dit-il, quand on écrit contre les ministres, on fait augmenter leurs gages »<sup>8</sup>. L'érudit jésuite en savait-il plus long en ce qui concerne Jean de Croï ? Meynier ne sera pas loin de partager cette opinion.

Quinze ans après la création de l'Académie française, notre pasteur abandonne le latin et rédige en français : *La Confession de foi de Genève prouvée par L'écriture, dédiée à Notre Seigneur Jésus-Christ* (s.l. 1650), et au moment où il arrive à Uzès, il semble avoir eu un différend avec quelques confrères, vraisemblablement à propos de la liturgie de la Cène, ce qui l'amène à donner également en français une *Apologie à propos des synodes d'Uzès de 1650 et 1654* (in-8°, 39 p.).

6. Réponse à la lettre et au discours de Balsac (sic) sur une tragédie de Heinsius) intitulée « Herodes infanticida », Genève 1642, 190 p.

7. Ce fut l'*Epistola qua dissertationi D. Balzaci ad « Herodem infanticidam » respondetur*, Lugduni Batavorum, ap. Elzeviros, 1636.

8. Michaud, *Biographie universelle*, art. cité, n. 12. Cette *pars prima* n'eut pas de suite, nous signale A. McKenna.

Voilà donc, brièvement rappelée, la stature de l'érudit et du ministre désormais uzétien, en controverse réglée avec le P. Meynier. Au moment où il estime devoir attaquer celui-ci, Pascal<sup>9</sup> ironise de bonne guerre : « Voilà ce que c'est, mes Pères, d'avoir des Jésuites par toute la terre ! »<sup>10</sup> ; les Pères eussent pu lui répondre, à lui qui n'était pas stipendié : « Quelle bonne fortune, quelle bénédiction même, de compter, pour s'opposer à ce pasteur de Languedoc, un Bernard Meynier, natif de Clermont de l'Hérault ! »

Il y a vu le jour en 1604, ce qui le fait d'une vingtaine d'années plus jeune que Jean de Croÿ ; avant de venir à Uzès, il n'a rien publié que l'on sache mais il a enseigné, il prêche, notamment en l'Octave du Saint-Sacrement de 1654 : il expose « les trois preuves de la réalité et de la manducation corporelle en l'Eucharistie ». Terrain privilégié, puisque ce sujet fait partie des matières controversées entre réformés, pour ne rien dire de la question de la Présence réelle, diversement perçue par catholiques et calvinistes. Le ministre mord à l'hameçon et, ne pouvant plus, comme jadis, porter la controverse sur la place publique, s'en remet au moyen qui lui reste : il rédige et fait imprimer un *Examen des trois preuves de la réalité*.<sup>11</sup>, offrant ainsi au P. Meynier l'occasion espérée, presque un coup monté. Le titre de la réponse du jésuite mérite d'être cité tout au long : *L'Original des Fanfarons, Jean TROUY, soi-disant Jean de Croÿ, Ministre, avec l'examen de son examen des trois preuves de la réalité et de la manducation corporelle en l'Eucharistie, prêchées à Uzès dans l'Octave du Saint-Sacrement par le P. Bernard Meynier de la Compagnie de Jésus* (Montpellier, D. Pech, 1654).

En fait, comme le titre composite du volume l'indique, la partie vouée à la controverse sur les vérités religieuses est précédée d'une autre, de près de quatre-vingts pages, proprement polémique. L'infortuné pasteur y est pris à partie à propos de son patronyme, de sa naissance, et d'un certain nombre de traits personnels. Meynier connaît Béziers, Montpellier, Nîmes, et il s'est documenté ; il partage en plus la culture de son temps et de son ordre. Peut-il ignorer l'œuvre dramatique d'un des meilleurs élèves de leurs maisons ?

9. A ce sujet, v. M. Le Guern, « Sur une collaboration probable entre Pascal et Arnauld », *XVII<sup>e</sup> siècle* n° 173.

10. Pascal, *Lettres au Provincial*, Ed. de la Bibl. de la Pléiade, p. 626.

11. Orange 1654. Remarquons à ce sujet que les ouvrages de Jean de Croÿ sont généralement publiés soit à Genève, soit à Orange, c'est-à-dire hors le royaume de France, ou bien sans indication de lieu.

Soucieux de divertir ses lecteurs aux dépens de son contradicteur, ce n'est ni au *Cid* de Corneille, ni à *Polyeucte* qu'il songe en choisissant son thème et son titre : il a en tête la définition fière et féroce que le dramaturge donne de Matamore lorsqu'il passe en revue les divers personnages de *L'Illusion comique* :

Il y en a un qui n'a d'être que dans l'imagination, inventé exprès pour faire rire, et dont il ne se trouve point d'*original* parmi les hommes. C'est un Capitan qui soutient assez son caractère de *fanfaron* pour me permettre de croire qu'on en trouvera peu, dans quelque langue que ce soit, qui s'en acquittent mieux<sup>12</sup>.

Hé bien ! cet oiseau rare, ce personnage « imaginaire », Meynier l'a rencontré à Uzès, et il s'efforce de le prouver ! Avec l'aisance de l'homme du monde qui ne se connaît point d'ennemis, il adresse ses réflexions « A Messieurs du Consistoire d'Uzès », mais pareille adresse (à tous les sens du terme) sous-entend à la lecture de son pamphlet que cet aréopage aurait pu être mieux inspiré que de choisir Jean de Croï pour pasteur.

La première ligne d'attaque concerne la naissance et le patronyme de l'intéressé. Se fondant sur « un petit ouvrage imprimé à Béziers l'année 1620 »<sup>13</sup> : *Fautes survenues en l'impression des remarques publiées par le sieur Jean TROUY (soi-disant Croÿ), Ministre de Bouian, fils de François Trouy, jadis Chartreux, petit-fils de Jean Trouy et de Marguerite de Geys, Laboureurs (sic) du village de Haltruiny, près Hesdin en Picardie*, ouvrage attribué à un ancien chanoine et préchantre de la cathédrale de Béziers nommé Gaillac, dont aucun exemplaire n'a été retrouvé à notre connaissance, Meynier ne se fait pas faute de signaler l'analogie, à cet égard, des pasteurs de Croï, père et fils, avec les Scaliger qui ne dédaignaient pas, selon lui, qu'on leur attribuât une parenté flatteuse avec leurs illustres homonymes de Vérone, par pseudonyme interposé. Ce ne sera pas le seul exemple de ce type d'extension d'une critique qui tend à généraliser, et à passer de la singularité au trait de mœurs, satire atteignant une catégorie sociale, ici le ministériat protestant.

L'évocation du mariage relativement récent du ministre permet de revenir moins sur le patronyme que sur la parenté avec la famille

12. P. Corneille, *Œuvres* (Ed. de la Bibl. de la Pléiade, par G. Couton), t. 1, p. 614.

13. B. Meynier, *L'Original des Fanfarons*, p. 7.

de Croÿ; selon Meynier, un ministre invité à ce mariage n'oublia pas de boire à la santé des époux et, comme le Jésuite le rappelle au principal intéressé,

de dire à vos inclinations, qu'ayant l'honneur d'épouser un rejeton de l'illustre maison de Croÿ, il se pourrait qu'en un moment, le reste de la race venant à manquer, elle devînt de femme d'un ministre de village *Madame la duchesse d'Arcot*, en quoi il vous rendit un bon office, car cet espoir dissipa sa mélancolie, et lui donna moins d'aversion de votre jeune personne<sup>14</sup>.

Insistant sur la « mauvaise mine », les « cheveux gris », les « rides », la « démarche d'oison » du ministre, il sait aussi déprécier l'homme, son maniement du français, et son inexpérience en matière de séduction, qu'il explique :

...le Ministre ayant passé toute sa vie à Bouïan, car il n'y a pas trois années qu'il a été // appelé à Uzès, ne peut pas passer pour un Maître de la langue française, puisqu'il n'a pas d'autre avantage sur une centaine de Paysans qui composent tout ce village du Bas-Languedoc, que celui d'avoir lu les Romans ces années dernières lorsqu'ayant le cœur blessé, il eut soin de chercher dans ces livres des expressions délicates, et touchantes, pour grâce<sup>15</sup>.

Là encore l'ironie du jésuite est à double entente : à travers Croÿ, c'est le mariage des pasteurs qui est en jeu, qui les distrait, et les rend faméliques :

Les divisions parmi les ministres d'Uzès sont si grandes que le sieur Trouy, ayant reproché devant le consistoire, la pauvreté à un d'eux, celui-ci rencontrant le lendemain notre fanfaron dans la rue, pour avoir son (*sic*) revanche, lui cria : « Adieu, frère Jean, et tes enfants et les miens iront à l'hôpital ! » Cette raillerie d'un pasteur de la prétendue me fait prendre garde qu'il faut avoir quelque compassion de Trouy, et ne le mettre en état de laisser une veuve jeune, des enfants encore petits, qui feraient compassion, le Consistoire ne continuant de donner à la veuve la pension du Ministre après sa mort que pendant un an seulement, je veux donc faire grâce à ce vieillard<sup>16</sup>.

L'ironie macabre peut alors se déployer :

14. *Id., ibid.*, p. 68-69.

15. *Id., ibid.*, eod. loc.

16. *Id., ibid.*, p. 40.

Vous ne pouvez pas mourir sans ravir aux Dames huguenotes d'Uzès leur demi-dieu, à l'illustre maison d'Arschot l'honneur de la race, aux Pères de l'Eglise leur Maître, aux conciles œcuméniques leurs censeurs, // à Nestorius son partisan, au Tabac son adorateur, à la fumée sa cheminée, à la pipe son grand ami, et à tous les fanfarons leur original<sup>17</sup>.

Car Jean de Croï pétunait ; à la p. 38, l'allusion prend la forme pateline d'un conseil :

Quittez la pipe et le tabac pour quelques moments, et prenez garde à ces paroles de saint Augustin, *quae magis ipsa sunt vera*<sup>18</sup>.

Le sarcasme macabre atteint son période lorsque le Jésuite évoque l'épisode peu glorieux de la Guerre de Rohan où Croï fut pendu en effigie sur la place de Béziers. Meynier saisit l'occasion de lui faire la leçon à propos du *distinguo* que le pasteur voulait introduire au sujet de l'Eucharistie entre le *réel* et la *figure* :

Votre figure, M. Trouy, vous ayant ravi la gloire du martyr lorsque la main de l'exécuteur lui donna sur un gibet dressé au milieu de la place de Béziers un poste que les Arrêts de la Justice avaient destiné au réel ; votre réel ayant été privé par la figure qui prit sa place de l'honneur d'être élevé au dessus des hommes qui lui était dû, et qu'on lui préparait s'il se fût présenté, il semble que votre plume a fort mauvaise grâce d'épouser avec tant de chaleur les intérêts de la figure contre la réalité. Si vous aviez été véritablement pendu, prenant ces termes dans le rigueur de leur signification, comme vous l'avez été, ne les prenant que dans la figure et la métaphore, vous auriez maintenant une place honorable parmi les martyrs de la prétendue, et le Continuateur de Bèze vous ferait paraître parmi les apôtres de Genève et les réformateurs des Nouvelles Eglises ; si, lorsque l'on disait dans Béziers, montrant votre effigie attachée à une potence, *ce pendu est Croï*, le verbe *est* n'eût pas été mis à la place du verbe *signifie*, vous seriez maintenant, avec Luther, Calvin et Bèze et semblables flambeaux de votre secte qui, tout éteints qu'ils sont, ne seront jamais sans feu. Peut-être que vous êtes ennemi du *réel* parce qu'il fut un lâche et abandonna le troupeau, et faites gloire d'être partisan et défenseur de la *figure* parce qu'elle ne changea point de couleur sur le gibet, et, pour donner une haute idée de sa constance, y demeura des mois entiers ; si c'est ce motif

17. *Id., ibid.*, p. 65-66.

18. *Id., ibid.*, p. 73-74.

qui vous fait prendre la plume pour elle contre la réalité et la vérité même, j'avoue qu'il y a là à tout le moins quelque apparence de générosité dans vos efforts, et vous souhaite non pas des figures, ni des ombres, mais la réalité et la vérité, et prie Dieu qu'il vous fasse la grâce d'être non pas en apparence et en figure, mais réellement et véritablement bon chrétien, bon catholique et bon serviteur du Roi<sup>19</sup>.

Agrémentée de citations de la pièce de Corneille, la mise en pièce se poursuit, va jusqu'à l'accusation de *nestorianisme*<sup>20</sup>, puis de s'adresser aux membres des consistoires des divers lieux où Croï a exercé son ministère, en un temps où l'exécution de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre et la Fronde ne sont pas si éloignées, où Cromwell est toujours au pouvoir et de leur donner l'avis que voici :

...si vous voulez effacer cette opinion qu'on a que dans votre prétendue réforme, et même dans le Ministère, on y souffre toutes sortes // de personnes, quelque hérétiques qu'elles soient, pourvu qu'elles aient *l'esprit de république*, et soient ennemies de la souveraineté spirituelle et temporelle, vous devez faire informer contre ce fourbe<sup>21</sup>.

Croï riposta instantanément au moyen d'un traité assez bref (128 p. in-12°, Orange 1654) intitulé :

*L'Examen des trois preuves de la réalité et la communion corporelle en l'Eucharistie proposée par le Sieur B. Meynier, Jésuite.*

qui ne mit pas fin à la controverse ; Meynier cependant multipliait les initiatives : son « Examen de l'examen.. » fut réédité à diverses reprises. Dès 1655, un volume sans nom d'auteur qu'on pourrait croire sorti des sacristies réformées, intitulé : *La Sainte Liberté des Enfants de Dieu et frères de Christ en cent-cinquante articles qui contiennent tout ce qu'il est permis de croire et de ne pas croire dans la Religion réformée*. La quatorzième édition devait paraître à Lyon en 1658, la vingtième sortira à Nîmes en 1661. Et pourtant il avait connu deux réponses, celle de Jean de Croï lui-même sous le titre :

19. *Id., ibid.*, p. 59.

20. Selon Nestorius, les deux natures divine et humaine du Christ sont demeurées intactes, ce qui a pour conséquence, entre autres, que Marie n'a transmis à son fils que son aspect purement humain ; et ceci détruit la base du culte marial cher aux Eglises grecques en particulier.

21. B. Meynier, *op. cit.* p. 75-76.

*Les Semeis vaincus, ou la conviction des Ignorances, des Faussetés, des Impostures, des Calomnies et des Impiétés contenues dans un livre auquel on a donné le titre impie de La Sainte Liberté des enfants de Dieu* (Orange 1656).

La seconde, simplement intitulée *Le Faux Pasteur convaincu*, cette concision bien plus dans le goût de Paris, est due à Drelin-court. Il fallait bien qu'on estimât qu'il y avait péril en la demeure pour qu'un esprit aussi avisé que le pasteur de Charenton juge utile d'intervenir. La finesse de Meynier en l'occurrence, c'est d'avoir publié sous le couvert de l'anonymat en jouant sur un effet d'illusion et d'allusions : les trois termes de « sainte liberté », d'« enfants de Dieu », et surtout de « frères de Christ » laissent penser qu'un ministre tient la plume, mais cela n'est jamais dit. Les sots peuvent s'y méprendre ; mais si les pasteurs eux-mêmes craignent pour leurs ouailles, quel aveu ! et donc quel succès !

Mais Croï veut répondre à *l'Original des Fanfarons*, comme à *l'Examen de l'examen*, tout en refusant de suivre le Jésuite « en ses extravagances, en ses inventions ni en ses calomnies ». Il entend réaffirmer ce que son père a dit des origines familiales « il y a plus de soixante ans en la préface de sa réponse au livre diffamatoire que les Jésuites de Tournon avaient mis au jour sous le nom d'Adam Heurtelon, évêque de Mende, et qu'ils avaient dédié à feu M. le Connétable de Montmorency ». Certes il proteste ; mais à ceux de ses amis qui l'incitaient à répondre selon les modes utilisés par Meynier, il proteste en citant le Livre des Proverbes :

...j'ai été élevé dès mon enfance dans le Porche de Salomon et dans l'Ecole de Jésus-Christ et [...] j'y ai appris qu'une réponse douce dissipe la colère au lieu qu'un discours injurieux excite la fureur (Prov., 15,2) ; que la langue des sages honore la science, au lieu que le cœur des fols verse la folie (ibid., 7) ; qu'il ne faut pas répondre à un fol selon sa folie, de peur qu'on ne lui ressemble (ibid., 26-29)<sup>22</sup>.

On n'attend plus qu'un mot, qui a été l'objet de l'enseignement le plus auguste : « pardonnons à ceux qui nous ont offensé », mais en vain.

22. *La Continuation et la confirmation de l'Examen des Trois Raisons dont les Discours de l'Eglise romaine se servent pour prouver leur Doctrine de la Réalité et de la Communion corporelle de la chair et du sang de Jésus Christ en l'Eucharistie*, par Jean de Croy, contre les réflexions malicieuses et satiriques de Bernard Meynier, Jésuite (Genève 1656, avant propos non paginé + 717 p. in-8°) f° 3, r°-v°.

A cette époque, Meynier avait bien autre chose à faire que de tenter de ridiculiser un vieillard dont les jours semblaient déjà comptés ; il publie un livre intitulé :

*Le Port-Royal et Genève d'intelligence contre le T.S. Sacrement de l'Autel dans leurs livres, et particulièrement dans les équivoques de l'article XV de la Seconde Partie de la Seconde Lettre de Mr. Arnaud, quoiqu'il prétende faire passer pour une horrible imposture cette intelligence* (Poitiers 1656).

Cet in-4° de 113 pages est pourvu de pièces annexes ; il sera vertement dénoncé dans la *XVI<sup>e</sup> Lettre au Provincial*, notamment pour avoir mis en cause la foi des religieuses du Monastère, alors que leur vocation est l'adoration perpétuelle, ce qui suppose évidemment la foi dans la Présence réelle. L'erreur était manifeste, et il était juste de remettre Meynier à place sur ce point. Cependant, Drelincourt et Pascal (et Arnaud), le jugeant digne de réponse, attestaient qu'il avait été lu, et ce tir, même croisé, pouvait paraître révélateur d'une synergie, sinon d'une alliance tactique.

Une autre controverse avait éclaté dès 1653 à propos du texte des *Œuvres de Saint Augustin*. Croï, si l'on en croit Meynier, se serait vanté au Temple « d'avoir passé quatorze heures par jour à la lecture d'Augustin »<sup>23</sup>. Le jésuite y voyait une de ces fanfaronnades digne de Matamore ; le ministre voulant prouver son fait publie un

*Augustin supposé, ou Raisons qui font voir que les quatre livres du Symbole que l'on a mis dans le 11<sup>e</sup> volume des Œuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs auteurs qui en ont pris le nom, contre le P. Bernard Moynier (sic), Jésuite* (Genève, 1654 in-8°).

Meynier lui répond incontinent par

*Le véritable Augustin dans ses quatre livres du Symbole de la Foi aux catéchumènes contre l'Augustin supposé du Sieur Trouy, soi-disant de Croï ministre d'Uzès. Par le P. Bernard Meynier.*

23. B. Meynier, *L'Original des Fanfarons*, p. 10. Selon Meynier, Croï aurait fait preuve de « vanterie menaçante » et déclaré tout de go : « Pélagiens, semi-Pélagiens, Papistes, Jésuites, écoutez et n'attaquez pas un homme qui, pendant des années a donné réglément chaque jour quatorze heures à la lecture d'Augustin ». C'était la banderille au Révérend Père !

La reprise du sobriquet Trouy montre que nous sommes encore fort proches de la polémique de 1654 et de *L'Original du Fanfaron* ; lorsqu'il s'agira de répondre conjointement à Drelincourt et Croï, Meynier se contentera de souder particule et nom et d'orthographe *Decroi*, ce qui, si l'on veut, fait encore jeu de mots, et pilori. Multiplier les éditions, les points de publication, augmenter et diversifier le contenu des volumes, leur format, et constater que l'intarissable Jean de Croï continuait de lui répondre, et même Drelincourt et Pascal (ou Arnauld), n'est-ce pas la preuve qu'on inquiète : le succès pour un controversiste ! En 1657, lors de l'apparition de :

*La Cène à la mode. Composée par le R.P. Bernard Meynier de la Compagnie de Jésus. A Lyon chez Jacques Canier, Imprimeur en rue Mercière proche la place des Jacobins (in-4°, 59 p.),*

nonobstant l'équivoque calculée (*Cène/Scène*), le Sieur Eustache (?) publie une réfutation à Orange ; il se voit bientôt régaler en retour du *Frontispice du Palais du S<sup>r</sup> Eustache*, ce qui ne l'empêche pas de récidiver en essayant de réfuter depuis Genève la *Démonstration de la Vérité de l'Eglise romaine* de Meynier. En 1659, c'est *La Religion en six points et la response...* » (Nîmes, Jean Plasses, in-4°, 69 p.) et la même année, chez le même imprimeur, *La Sainte Eucharistie des Catholiques approuvée et la cène des calvinistes condamnée Par les synodes nationaux et par les plus célèbres Docteurs de la RPR, pour l'Octave du Saint-Sacrement de l'Autel. Dans la Cathédrale de Nîmes (in-4°, 56 p. Chaque sermon imprimé à part).*

La polémique cessa avec la mort du pasteur de Croÿ, à l'automne de cette année. Il devait avoir alors 75 ans, et avait été pasteur d'Uzès pendant plus de quinze ans. Quant à Meynier, le Prince de Conti, gouverneur de la Province, récemment converti allait lui donner « charge d'examiner tous les prêches qui seraient depuis l'Edit de Nantes, afin qu'on les démolît ». Racine, qui nous en informe en mars 1662, ajoute :

Le P. Meynier a fait donner indiscrètement assignation à trois prêches de ce quartier. Et on nous dit hier que les Commissaires avaient été obligés de donner arrêt de confirmation en faveur de ces Prêches. Cela fait grand tort au P. Meynier et aux Commissaires<sup>24</sup>.

24. Racine, lettre du 30 mai 1662 (*Lettres d'Uzès*, 2nde édition, Nîmes 1991, p. 73).

Il faut penser qu'après s'être fait la main dans un domaine nouveau pour lui au diocèse d'Uzès, il sut opérer avec plus de sûreté ; ne fut-il pas appelé ensuite par de nombreux évêques à exercer les mêmes contrôles dans leurs diocèses respectifs, préparant ainsi indirectement la Révocation de l'édit de Nantes, dont il convient de rappeler qu'Henri IV lui-même, au moment de la signature de ce texte important, y voyait une mesure transitoire qui n'aurait plus de raison d'être au bout de cinq ans ?

Quant à Jean de Croÿ, lorsqu'en 1898 le pasteur d'Uzès, P. Gardes, rédigea sa thèse, intitulée *Essai sur l'Histoire de l'Eglise d'Uzès*, il ne jugea pas utile de consacrer une ligne à celui qui avait été sans doute son plus savant prédécesseur au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est tout juste si son patronyme figure, perdu dans une énumération, p. 125<sup>25</sup>. Telle manière de faire interdit de bien situer de Croÿ, sur le plan de l'érudition, où son œuvre imprimée est considérable, même si certains aspects du personnage peuvent prêter à sourire.

25. P. Gardes, *Essai sur l'Histoire de l'Eglise d'Uzès*, Montauban 1898, p. 123. Ce faisant, il s'aligne sur son parent Louis-Benjamin Gardes dont la thèse, soutenue le 14 février 1885 à Paris et imprimée la même année à Uzès : *Essai sur les commencements de la Réforme à Uzès*, cite « les de Croi » parmi d'autres, p. 97, sans plus.